

AllianzGI renforce sa politique d'exclusion en imposant des restrictions sur le charbon

- La nouvelle politique d'exclusion couvre le charbon ainsi que les armes controversées.
- AllianzGI complète ainsi sa boîte à outils pour soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050 ou avant.

8 juillet 2021. Allianz Global Investors, l'un des principaux gérants actifs au monde, a annoncé aujourd'hui son intention de mettre en place une politique globale renforcée en matière d'exclusion, qui englobe un volet dédié au charbon. Cette nouvelle politique d'exclusion témoigne de la volonté d'AllianzGI de lutter contre le changement climatique en se désengageant de la plus grande source d'émissions de carbone. Elle s'inscrit dans la continuité de la politique déjà instaurée par le Groupe Allianz pour ses propres actifs.

Dans le cadre de cette politique d'exclusion renforcée, AllianzGI ira également au-delà de ses restrictions actuelles applicables aux investissements liés aux armes à sous-munitions et aux mines antipersonnel, pour y inclure d'autres types d'armes controversées.

Le renforcement de la politique d'exclusion entrera en vigueur à partir de décembre 2021 pour tous les fonds existants pour lesquels AllianzGI opère en qualité de société de gestion et sera la politique par défaut pour tous les nouveaux fonds et mandats après cette date, sous réserve de l'autorisation des autorités réglementaires compétentes et de l'achèvement de la documentation pertinente. Dans tous les autres cas, y compris les fonds dédiés et mandats institutionnels, ainsi que les mandats de sous-conseil, AllianzGI demandera le consentement des clients respectifs pour appliquer cette politique. La politique fournit des détails supplémentaires sur l'application spécifique de ces principes, en particulier en ce qui concerne les activités sur les marchés privés, ainsi qu'en Asie-Pacifique.

Charbon

Selon la politique d'exclusion renforcée, AllianzGI renoncera à investir dans des entreprises qui tirent plus de 30 % de leur chiffre d'affaires annuel de l'extraction de charbon thermique ainsi que dans des entreprises dont plus de 30 % de la production d'électricité est basée sur le charbon.

Deborah Zurkow, Responsable mondiale des investissements, commente : *"Avec cette nouvelle politique d'exclusion imposant des restrictions sur le charbon, nous souhaitons positionner nos portefeuilles dans une logique de transition climatique, et nous sommes convaincus que cela correspondra aux attentes de nos clients. AllianzGI, membre engagé de la Net Zero Asset Manager Initiative, complète ainsi sa boîte à outils pour soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 ou avant, conformément aux efforts mondiaux pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Notre stratégie de restrictions sur le charbon marque la prochaine étape de notre contribution à la lutte contre les défis climatiques et souligne davantage notre engagement en faveur de l'investissement responsable."*

Armes controversées

En outre, AllianzGI ira également au-delà de ses restrictions actuelles applicables aux investissements liés aux armes à sous-munitions et mines anti-personnel pour inclure d'autres armes controversées. AllianzGI n'investira pas dans des sociétés impliquées dans le développement, la production, l'utilisation, la maintenance, la mise en vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, le stockage ou le transport de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions, d'armes biologiques, chimiques, nucléaires en dehors du TNP (traité de non-prolifération) et d'armes utilisant de l'uranium appauvri.

AllianzGI réexaminera sa politique d'exclusion au moins une fois par an ou plus fréquemment si des l'environnement réglementaire ou de marché subit des changements importants susceptibles de rendre des ajustements nécessaires.

Notes aux rédacteurs :

Cette nouvelle politique d'exclusion complète l'approche plus stricte d'AllianzGI pour sa gamme dédiée d'investissement responsable. La liste d'exclusion Sustainable Minimum d'AllianzGI va plus loin que sa politique standard : elle exclut non seulement les entreprises ayant des liens avec le charbon et les armes controversées, mais aussi les entreprises qui font preuve de graves controverses à l'égard du Pacte mondial des Nations Unies, ainsi que les entreprises qui tirent une part importante de leurs revenus du tabac et des armes conventionnelles.

Pour plus d'information sur la politique d'exclusion, veuillez cliquer [ICI](#)

Allianz Global Investors

Marion Leblanc-Wohrer +33 (0)1 73 05 77 91 marion.leblancwohrer@allianzgi.com

Steele & Holt

Servane Taslé +33 (0)6 66 58 84 28 servane@steeleandholt.com

Charlotte Forty de Lamarre +33 (0)7 72 32 16 74 charlotte@steeleandholt.com

A propos d' Allianz Global Investors

Allianz Global Investors est un gestionnaire actif de premier plan qui compte plus de 690 professionnels de l'investissement présents dans 23 bureaux à travers le monde. AllianzGI gère plus de 598 milliards d'Euros* d'actifs pour les particuliers, les family offices et les investisseurs institutionnels.

* Données au 31 mars 2021

A propos d'Allianz Global Investors

Allianz Global Investors est un gestionnaire d'actifs de premier plan qui compte plus de 750 professionnels de l'investissement présents dans 25 bureaux à travers le monde. AllianzGI gère plus de 546 milliards d'Euros d'actifs pour les particuliers, les family offices et les investisseurs institutionnels (données au 30 septembre 2020).

Le terme « actif » constitue la clef de voûte de notre vocabulaire. Nous mettons en œuvre une approche résolument active de la création de valeur pour nos clients. Notre démarche n'est pas guidée par des motivations commerciales : nous cherchons avant tout à répondre à leurs besoins en apportant une réelle valeur ajoutée, au-delà d'un simple gain économique. Nous investissons sur le long terme, en capitalisant sur notre expertise innovante de l'investissement et nos ressources mondiales. Notre objectif est d'offrir des prestations de premier plan à nos clients, où qu'ils soient dans le monde et quels que soient leurs besoins d'investissement.

Avertissement

Tout investissement comporte des risques. La valeur et le revenu d'un investissement peuvent diminuer aussi bien qu'augmenter et l'investisseur n'est dès lors pas assuré de récupérer le capital investi. L'investissement dans des instruments dit « fixed income » peuvent exposer l'investisseur à divers risques liés à la solvabilité, aux taux d'intérêt, à la liquidité ainsi qu'à une flexibilité restreinte. L'environnement économique changeant, les conditions de marchés peuvent affecter ces risques et impacter la valeur de votre investissement. En période de hausse des taux d'intérêt nominaux, la valeur des instruments dits de « fixed income » (incluant les positions courtes) devraient diminuer. A l'inverse, durant les périodes de baisse des taux d'intérêt, la valeur de ces instruments devraient augmenter. Le risque de liquidité peut retarder les rachats et retraits. La valeur des actions peut être soumise à une volatilité accrue ou fortement accrue. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Si la devise dans laquelle les performances passées sont présentées n'est pas la devise du pays dans lequel l'investisseur réside, l'investisseur doit savoir que, du fait des fluctuations de taux de change entre les devises, les performances présentées peuvent être inférieures ou supérieures une fois converties dans la devise locale de l'investisseur. La présente communication est exclusivement réservée à

des fins d'information et ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Les fonds et les instruments mentionnés ici peuvent ne pas être proposés à la commercialisation dans toutes les juridictions ou pour certaines catégories d'investisseurs. Cette communication peut être diffusée dans les limites de la législation applicable et n'est en particulier pas disponible pour les citoyens et/ou résidents des États-Unis d'Amérique. Les opportunités d'investissement décrites ne prennent pas en compte les objectifs spécifiques d'investissement, la situation financière, les connaissances, l'expérience, ni les besoins spécifiques d'une personne individuelle et ne sont pas garanties. Les avis et opinions exprimés dans la présente communication reflètent le jugement de la société de gestion à la date de publication et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment et sans préavis. Certaines des données fournies dans le présent document proviennent de diverses sources et sont réputées correctes et fiables à la date de publication. Les conditions de toute offre ou contrat sous-jacent, passé, présent ou à venir, sont celles qui prévalent.

Pour les investisseurs en Europe (hors de la Suisse) Afin d'obtenir une copie gratuite du prospectus, des statuts de la société ou des règlements, de la valeur liquidative quotidienne des fonds, des derniers rapports annuels et semestriels et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) en Français, veuillez contacter l'éditeur par email ou par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous ou www.allianzgi-regulatory.eu. Les investisseurs autrichiens peuvent également contacter l'agent domiciliataire en Autriche Allianz Investmentbank AG, Hietzinger Kai 101-105, A-1130 Vienne. Merci de lire attentivement ces documents, les seuls ayant effet à l'égard des tiers, avant d'investir. Ceci est une communication publicitaire éditée par Allianz Global Investors GmbH, www.allianzgi.com, une société à responsabilité limitée enregistrée en Allemagne, dont le siège social se situe Bockenheimer Landstrasse 42-44, 60323 Francfort/M, enregistrée au tribunal local de Francfort/M sous le numéro HRB 9340 et agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (www.bafin.de). Allianz Global Investors GmbH a constitué une succursale en Grande Bretagne, France, Italie, Espagne, Luxembourg, Suède, Belgique et aux Pays-Bas. Contacts et informations sur la réglementation locale sont disponibles ici (www.allianzgi.com/Info).

Pour les investisseurs en Suisse

Afin d'obtenir une copie gratuite du prospectus, des statuts de la société ou des règlements, de la valeur liquidative quotidienne des fonds, des derniers rapports annuels et semestriels et du document d'information clé pour l'investisseur(DICI) en Français, veuillez contacter l'éditeur, le représentant en Suisse, l'agent domiciliataire BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale Zurich, Selnaustrasse 16, CH-8002 par voie postale ou par voie électronique à l'adresse indiquée ci-dessous ou sur www.allianzgi-regulatory.eu. Merci de lire attentivement ces documents, les seuls ayant effet à l'égard des tiers, avant d'investir. Il s'agit d'une communication marketing d'Allianz Global Investors (Suisse) AG, succursale à 100% d'Allianz Global Investors GmbH. Admaster : 1709972

Active is: Allianz Global Investors
